

DECRET N°2010-599 DU 31 DECEMBRE 2010

portant inscription au tableau d'avancement et promotion des officiers subalternes des Forces Armées Béninoises au titre des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
 - Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
 - Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
 - Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
 - Vu** le décret n°80-34 du 11 février 1980 portant débloccage total et définitif des avantages financiers correspondant aux agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces armées béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
 - Vu** l'Instruction Particulière n°939/MDN/DC/SG/DRH/SAAC/SP-C du 16 septembre 2010 relative aux travaux d'avancement ;
 - Vu** le procès-verbal n°10-26 /MDN/CNA-2011/DRH/SAAC du 17 décembre 2010 des travaux de la commission nationale d'avancement des personnels militaires des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2011 ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale.

af

W

DECRETE

Article 1^{er} : Sont promus aux grades supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix, selon les trimestres ci-après, les officiers subalternes des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

Pour compter du 1^{er} janvier 2011

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant GBENOU Tavi Salomon

Lieutenant HOUNSOU Ludovic

FORCES AERIENNES

GRADE DE : CAPITAINE

NEANT

FORCES NAVALES

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

NEANT

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant HOUNGBEDJI Cohovi René

Lieutenant KOKODE H. Virgile

Pour compter du 1^{er} avril 2011

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant TCHOGNINOU Pierre Claver

Lieutenant ASSOUMA Abdou Raoufou

Lieutenant ALLA Edouard Assogba

Lieutenant SOUNOUVOU Yédénou Charles

FORCES AERIENNES

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant GAI Constant Désiré A.

FORCES NAVALES

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} Classe LOKO Hervé Patrick

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant KOUIKA Jean-Claude

Lieutenant ODJO A. Patrick

Lieutenant AGASSOUNON L. Dieudonné

Lieutenant HOUEGBAN Bonou Etienne

Pour compter du 1^{er} juillet 2011

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant MEDETO Mahoussé Sylvain

Lieutenant LOUGBEGNON K. Jean-Baptiste

Lieutenant DANGBE Gilles Hervé

Lieutenant BINOÏ Innocent

Lieutenant TIGRI Pascal Euloge

FORCES AERIENNES

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant AGBIDINOUKOUN D. Enagnon

FORCES NAVALES

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe ALOWANOU Kélé Nestor

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant ABOUTA Jean Gontran

Lieutenant ABOUE Kocou Rogatien

Lieutenant LAFIA N'gobi Ayouba

Lieutenant LOGBO H.S. Pierre

Lieutenant ASSOUMA Boukary Alassane

Pour compter du 1^{er} octobre 2011

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant KOUAGOU N. Ulysse Edgar

Lieutenant CHAOU D. R. Sosthène

Lieutenant KOUTON Marius Wilfried D.

Lieutenant ADJANOHOUN Boris Edouard

Lieutenant KAKPO Louis

Lieutenant ABDOULAYE YAYA Abdou Moudjibou

Lieutenant EDAH Gilbert

FORCES AERIENNES

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant HOUNFOGA F. V. Ebénézer

Lieutenant KANEHO Serge Daniel J- Luc

FORCES NAVALES

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe FADIKPE Aboudou Ganihou

Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe GBOZO Christian

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : CAPITAINE

Lieutenant YAROU N'GOBI I. Kassim

Lieutenant KOWOTAKPARA Gado

Lieutenant DEGBESSOUN Martial G.

Lieutenant DJAHO S. E. Dieu-Donné

Lieutenant AZOUA D. Alexis

Lieutenant COUDORO Enold Abdon K.

Lieutenant HOUGNINOUE Kuassi Gérard.

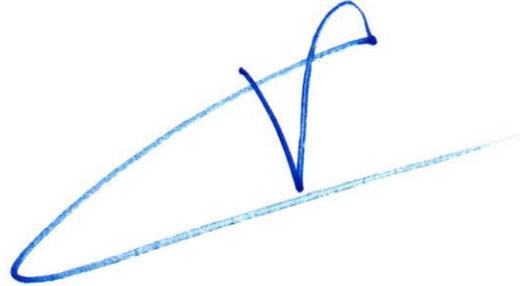
Article 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à l'augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : Les conditions de décrochage de tout officier du tableau d'avancement sont définies conformément aux dispositions de l'Instruction particulière n° 939/MDN/DC/SG/DRH/SAAC/SP-C du 16 septembre 2010 relative aux travaux d'avancement.

Article 4 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



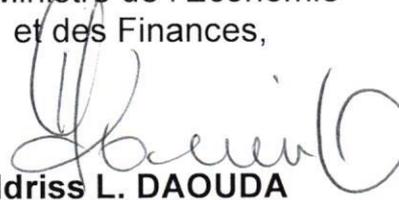
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MDN 4 - MEF 4 AUTRES MINISTERES 30 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGID-DGDDI 5 -BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 38 JO 1.